
Pourquoi l'initiative populaire «Les traités internationaux devant le peuple !» s'impose-t-elle d'urgence?

Jean-Dominique Cipolla, Vice-Président ASIN, Martigny

La démocratie directe de la Suisse est mise à rude épreuve. L'internationalisation croissante de la politique et les normes qui en résultent nous imposent un corset législatif. Ces normes priment sur le droit national ou contraignent le législateur à procéder à des adaptations ou à reprendre des droits consécutifs sans possibilité de codécision des citoyens.

Notre indépendance, notre liberté d'action et notre neutralité sont de plus en plus bafouées par le Conseil fédéral, le Parlement, les partis du centre-gauche.

- Ils délèguent leur propre responsabilité aux organisations multinationales, notamment à l'UE et l'ONU.
- Nos droits populaires sont de plus en plus supplantés par le droit international, ce qu'on appelle les traités et conventions internationaux «qui priment» et les citoyens sont mis sous tutelle. Il faut d'urgence corriger le tir et sortir de cette impasse fatale.

Notre gouvernement ne prend plus au sérieux l'indépendance de la Suisse. Les responsables ne sont malheureusement guère de taille à résister à la pression exercée par les puissances étrangères sur notre pays, notamment en matière de secret bancaire et de souveraineté fiscale. Il réagit comme les poules lorsque le renard rôde autour du poulailler. **Il se peut que dans ses «négociations», Monsieur Merz se fasse des «amis », mais il sacrifie les intérêts de notre pays.**

Un nombre croissant de droits internationaux supplantent notre droit national. Dans un nombre croissant de secteurs, le Conseil fédéral, le Parlement, les partis politiques et les associations professionnelles se montrent «disposés à s'aligner». Tel est notamment le cas pour l'accord sur la double imposition (respectivement l'abandon du secret bancaire), le principe de Cassis-de-Dijon (unilatéral !), l'ouverture des frontières, l'élargissement de la libre circulation des personnes, le libre-échange agricole ruineux et les paiements de millions voire de milliards à l'étranger.

À la Berne fédérale, on signe un nombre croissant de traités internationaux avec l'UE notamment qui nous obligent à reprendre du **droit étranger et ses développements ultérieurs** (droits consécutifs que nous ne connaissons pas encore au moment de signer les traités). Les citoyens et les cantons n'ont pas voix au chapitre et sont en grande partie contournés. Nous achetons en quelque sorte **un chat dans un sac**. Un exemple frappant est celui du **traité de Schengen/Dublin** où l'on nous a promis mondes et merveilles (concernant la «participation à l'espace de sécurité européen»). En réalité, nous nous voyons contraints de reprendre un nombre croissant de législations étrangères, ce qui est pour nous lourd de conséquences.

Avec l'initiative populaire «Les traités internationaux devant le peuple!», «Schengen» aurait été rejeté, car ce projet a certes remporté la majorité des citoyens, mais pas celle des cantons. Si Schengen avait été rejeté, notre pays se porterait mieux à l'heure actuelle.

La base constitutionnelle actuelle est insuffisante.

Dans son article 140, al. 1, lettre b, la Constitution fédérale stipule que «seule l'adhésion à des organisations de sécurité collective ou à des communautés supranationales» (UE, OTAN) est soumise au référendum obligatoire et requiert la double majorité des citoyens et des cantons.

Dans tous les autres cas, ce n'est que le référendum facultatif qui est applicable (article 141 CF). Cela signifie qu'il faut collecter en 100 jours au moins 50'000 signatures pour qu'une votation populaire puisse avoir lieu. Il ne faut pas de majorité des cantons et ces derniers n'ont pas voix au chapitre bien qu'ils soient souvent directement concernés.

L'initiative sur les Traités internationaux met le holà à cette situation et renforce les droits populaires et l'adhésion en catimini de notre pays à l'UE.
